



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 10450

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à Mme la ministre déléguée à l'industrie quelles mesures concrètes le Gouvernement a déjà prises pour venir au secours de notre industrie textile, toujours le deuxième employeur de France, avec quelque 200 000 salariés. Cette branche de notre économie subit actuellement une véritable hémorragie, puisque notre pays exporte de moins en moins (12,8 milliards d'euros en 2001) mais importe beaucoup plus (19,1 milliards d'euros en 2001). Cette situation appelle des mesures d'urgence tant au niveau de notre pays qu'à celui de l'Europe, aussi il souhaiterait connaître la démarche actuelle de la France dans ce domaine.

Texte de la réponse

Les industries du textile et de l'habillement sont confrontées à la question de savoir quel avenir se profile pour cette activité et pour les hommes et les femmes qui y travaillent, ce secteur ayant connu restructurations et plans sociaux. L'enjeu est économique dans ses données, social dans ses effets, mais il est aussi culturel dans la mesure où il touche à la conscience identitaire de nos régions. Le Gouvernement entend soutenir les énergies de tous ceux, chefs d'entreprise, organismes de recherche et de soutien, élus qui peuvent contribuer à relever ce défi. Nos industries textiles disposent d'équipements modernes, d'un savoir-faire et d'un capital humain important. Il faut valoriser et promouvoir ces atouts, développer le capital humain par une formation adaptée, promouvoir le savoir-faire en accentuant l'innovation. L'Etat soutient ces orientations à travers le réseau industriel d'innovation textile-habillement (R 2ITH) qui associe entreprises, instances professionnelles, centres de formation, laboratoires de recherche et services de l'Etat. S'appuyant sur huit pôles régionaux, le R 2ITH a déjà permis de faire émerger de nombreux projets collectifs innovants et de soutenir le financement de plates-formes technologiques d'applications industrielles. Naturellement, tous les efforts législatifs et budgétaires qui sont actuellement faits par le Gouvernement et le Parlement pour réduire davantage les charges sociales sur les bas salaires, fréquents dans le secteur textile-habillement, sont de nature à atténuer le handicap de compétitivité internationale. Il en est de même de la réforme de la taxe professionnelle avec la suppression de la dernière part sociale. Au plan mondial, la fin programmée d'ici le 1er janvier 2005 de l'accord « multifibres », qui entraînera la suppression totale des quotas d'importation, conjuguée à la récente entrée de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), va en effet modifier profondément les conditions de concurrence internationale dans ce domaine. Le Gouvernement est très attaché à l'application des accords OMC, mais il n'a pas l'intention de faire des concessions unilatérales, et sans minimiser le principe d'une certaine asymétrie au profit des pays en voie de développement (PVD) entériné lors de la conférence de Doha, il est légitime de préserver une certaine réciprocité des concessions et d'obtenir l'ouverture progressive des pays en développement exportateurs, grâce à l'abaissement de droits tarifaires aujourd'hui particulièrement élevés.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10450

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 janvier 2003, page 296

Réponse publiée le : 24 mars 2003, page 2251